



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie

de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Aix-Marseille, Bordeaux Clermont-Ferrand, Grenoble, île de France Limoges, Montpellier, Nice, Poitiers, Toulouse)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV :
<http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX
Maître de conférences
Président de la FELCO

Montpellier le 7 avril 2020

Objet : enseignement public des langues régionales - l'occitan et la réforme des lycées

Madame, Monsieur le député,

Madame, Monsieur le sénateur

Comme enseignants du service public, les professeurs que représente la FELCO (<http://www.felco-creo.org/> académies Aix-Marseille, Bordeaux Clermont-Ferrand, Grenoble, île de France Limoges, Montpellier, Nice, Poitiers, Toulouse) sont bien entendu concernés au premier chef par la situation sanitaire actuelle. Ils développent collectivement des outils numériques afin de rester au contact de leurs élèves.

Dans ces moments éprouvants pour l'ensemble de la Nation, permettez-nous d'espérer que vous-mêmes, en première ligne comme élus, et ceux qui vous sont chers, n'avez pas trop à souffrir de cette situation inédite.

Dans ce contexte difficile, la FELCO continue sa mobilisation pour une place digne des langues régionales dans l'enseignement public et dans la société en général.

Pour ce faire, le soutien de nos élus est fondamental et nous remercions chacune et chacun de ceux qui, par des questions écrites ou des lettres au Ministère, témoignent de leur attachement au patrimoine vivant de la République que constituent les langues régionales (art. 75-1 de la Constitution). Nombre d'entre vous se sont ainsi faits l'écho auprès du Ministère de nos préoccupations, revendications et inquiétudes, exacerbées depuis deux ans par la réforme du lycée et du baccalauréat et les attaques menées dans certaines académies contre nos enseignements. Les interventions d'élus ont pu parfois débloquer ou améliorer certaines situations et de cela aussi nous remercions leurs auteurs. Depuis juin 2017, ce sont ainsi en tout 86 questions orales ou écrites qui ont été posées par la représentation nationale sur le thème des langues régionales (voir sur notre site : <http://www.felco-creo.org/03-01-20-les-questions-des-senateurs-sur-les-langues-regionales/> et <http://www.felco-creo.org/03-01-20-les-questions-ecrites-des-deputes-sur-les-langues-regionales/>).

Les réponses apportées par les ministères concernés, au premier chef desquels le ministère de l'éducation nationale, naviguent entre le mépris le plus clair, le hors-sujet manifeste, et manifestent systématiquement le refus d'admettre la réalité des dégâts collatéraux de la réforme voire la méconnaissance patente des dossiers et du terrain.

Ce courrier s'appuie d'ailleurs sur ces réponses.

Si aux yeux des fonctionnaires de la rue de Grenelle la situation de l'enseignement des langues régionales semble être idyllique et évoluer favorablement, la réalité des chiffres, les difficultés quotidiennes des enseignants de collèges et de lycées qui doivent se battre pied à pied pour que l'enseignement de l'occitan puisse continuer d'exister, démontrent au contraire une situation marquée par l'inquiétude, le découragement, l'incompréhension.

N'ayons pas peur des mots, la situation actuelle pose clairement la question de la survie à court terme d'un enseignement de langues régionales dans l'école de la République.

Comment ne pas penser à une volonté ministérielle de liquidation de cet enseignement quand pour l'ensemble du domaine de la langue d'oc 24 lycées ont fermé leurs cours d'occitan entre la rentrée 2018 et celle de 2019 et que les effectifs ont chuté brutalement de 20 %. Et la tendance va s'aggraver à la rentrée prochaine : compte tenu de l'effondrement des effectifs en première. Dans la seule académie de Toulouse, par exemple, la première en termes d'effectifs en occitan, le nombre d'élèves inscrits en terminale sera divisé par deux.

Comment donner crédit au ministère de l'éducation nationale d'une politique de « développement progressif de l'enseignement de l'occitan » quand ce dernier a disparu de dizaines de lycées et de collèges à la rentrée dernière sous les coups de boutoir de la réforme des lycées et de la réduction des moyens ?

Comment le ministère ose-t-il encore parler dans les réponses qu'il vous adresse de « dynamique de renforcement des langues régionales » et de « réel progrès » à travers l'ouverture de l'enseignement de spécialité LLCER pour l'occitan quand cet enseignement de spécialité n'est ouvert que dans 3 établissements pour 32 départements occitanophones, c'est à dire 1 pour 2,5 académies et 20 élèves – selon les chiffres du Ministre lui-même – au total ?

Comment le ministère peut-il qualifier de « progrès » la possibilité pour les élèves de prendre la langue régionale en deuxième langue (LVB) alors que cette dernière est loin d'être proposée dans tous les lycées ? À l'impossibilité manifeste et avérée dans de nombreux endroits s'ajoutent les blocages administratifs de toutes sortes, volontaires ou involontaires (impossibilité de cumuler avec la section internationale Bachibac, problèmes d'inscriptions et d'emploi du temps...)

Comment le ministère peut-il encore s'auto-féliciter d'une meilleure prise en compte des enseignements optionnels (LVC) quand dans le cadre du nouveau baccalauréat la note de cette LVC (3^{ème} langue) représente moins de 1% de la note finale pour 3 heures par

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

semaine, qu’elle n’est plus bonifiante (quand seuls comptaient jusqu’ici les points supérieurs à 10) et qu’il n’est plus possible de se présenter aux épreuves en candidat libre comme c’était le cas depuis 1951 ?

Comment le ministère peut-il parler d’égalité entre les options quand l’option Langues et Culture de l’Antiquité est trois fois plus valorisée et qu’elle est cumulable avec tous les autres enseignements, une dévalorisation qui vient amplifier encore celles survenues

- en 2004 où le coefficient des épreuves des langues anciennes est passé à 3 (Arrêté du 9-12-2004 JO du 17-12-2004) et resté à 2 pour les langues régionales ainsi marginalisées et discriminées.
- en 2010 avec la suppression de l’épreuve facultative de LV3 dans la plupart des séries technologiques (réforme du lycée 2010).

Le ministère a-t-il conscience de l’ambiance délétère ainsi créée dans les établissements par une situation de mise en concurrence entre enseignements alors même que l’exercice du métier demanderait solidarité et bienveillance réciproque ?

Depuis des mois nous nous efforçons d’alerter les autorités ministérielles, les élus, les organisations syndicales, sur la réalité du terrain, de justifier nos demandes légitimes, inspirées par notre dévouement au service public.

Comment accepter qu’en guise de réponse, les services ministériels reprennent les mêmes arguments sans tenir compte des informations qui leur sont communiquées et des remarques qui leur sont faites, alors que les chiffres du Ministère lui-même montrent la situation grave dans laquelle sa réforme place l’enseignement des langues régionales ? De telles réponses, au-delà du pur et simple déni de réalité, ne peuvent que renforcer le sentiment que nos langues dites « régionales » sont méprisées ainsi que ceux qui les enseignent alors qu’ils œuvrent au quotidien, dans leurs classes, pour le développement de la pluralité culturelle en France.

Nous le répétons : les chiffres même donnés par le Ministère imposent une révision de la place des langues régionales dans la réforme des lycées.

Par ailleurs, pour pallier la situation de concurrence dans laquelle le cadre des dotations globales place l’enseignement des langues régionales, il est nécessaire de donner aux académies concernées les moyens de faire face à cette nécessité qui s’ajoute aux autres charges d’enseignement communes à l’ensemble du système éducatif. Sans ces moyens spécifiques, le Ministère ne peut concrétiser son attachement « à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises », comme le prétendent les réponses faites aux élus.

Nous ajouterons à ce constat d’actualité notre revendication d’attribution à toutes les académies de l’espace d’oc les moyens leur permettant d’organiser correctement l’enseignement de l’occitan. Il nous paraît aussi indispensable de rappeler la situation sinistrée des académies du nord de notre espace (Grenoble, Clermont, Limoges, départements alpins) et la suppression des enseignements d’occitan en Ile de France.

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

C’est pourquoi, Madame, Monsieur, nous vous demandons, une nouvelle fois, d’intervenir énergiquement auprès du ministère pour qu’il prenne enfin en compte la réalité et mette en œuvre les mesures de réajustements nécessaires pour sauver l’enseignement de l’occitan, c’est-à-dire :

- la revalorisation urgente de l’option facultative au même niveau que les langues de l’Antiquité,
- La généralisation de la possibilité de la LVB en langue régionale dans tous les établissements où un enseignement existe,
- -le rétablissement de la possibilité de présenter en candidat libre une épreuve de langue au baccalauréat,
- la possibilité de présenter l’option « langues régionales » dans tous les bacs technologiques
- l’attribution de moyens spécifiques pour l’enseignement de l’occitan aux académies concernées,
- une politique de recrutements d’enseignants formés qui permette enfin d’étendre l’offre d’enseignement de l’occitan sur l’ensemble du territoire concerné,
- un plan d’urgence pour l’enseignement public de l’occitan dans les académies et départements du nord de notre espace où cet enseignement est sinistré,
- la mise en œuvre d’une vraie politique de développement coordonnée avec les acteurs de terrain.

Nous vous remercions très chaleureusement de l’accueil que vous voudrez bien porter à ce courrier et, dans l’attente de vos réactions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre attachement au service public de l’Éducation Nationale

P/O du président Yan LESPOUX, Marie-Jeanne VERNY, professeure émérite des Universités, cosecrétaire FELCO



NB. Nous joignons à ce courrier la tribune publiée dans Le Monde du 12 février dernier (édition électronique), par 128 universitaires (que d’autres sont venus rejoindre depuis lors), dont certains d’entre vous ont d’ores et déjà eu connaissance. Comme vous le constaterez à la lecture des noms des signataires, ceux-ci émanent de nombreuses disciplines et de l’ensemble de notre territoire. Les sous-titres sont de la rédaction du *Monde*.

Pour les langues régionales, en danger pressant, il faut ouvrir les fenêtres de la diversité

Les Français ignorent généralement l’histoire linguistique de la France et du multilinguisme qui la caractérise. Ce multilinguisme est à deux composantes, gravitant elles-mêmes autour du français et en symbiose avec lui : les langues historiques de France, d’une part ; langues de l’immigration, d’autre part. Il est également marqué par la présence incontournable d’une hyperlangue mondialisée, l’anglais. Cette ignorance, voulue et construite de toutes pièces par l’Etat, aboutit à une situation de mal-information générale de l’opinion.

La question des langues régionales, exclue de l’instruction publique depuis la Révolution de 1789 et les lois Ferry de 1882, avait été traitée de façon radicale en 1925. Le ministre de l’Instruction publique, Anatole de Monzie, avait alors écrit que les petits Français en avaient bien assez avec la maîtrise de la langue nationale pour ne pas s’attarder « aux vieilleries dialectales ou patoisantes... ».

Après la seconde guerre mondiale, il y eut un changement de cap.

Ainsi fut votée, en 1951, la loi Deixonne, au bénéfice des langues et dialectes de France. Les « langues régionales » allaient bénéficier d’acquis progressifs, dans une forme de continuité témoignant d’une certaine reconnaissance publique. L’apogée semble avoir été atteint en 2013, avec l’article L 312-10 du Code de l’éducation, adopté dans le cadre de la loi d’orientation et de refondation de l’école de Vincent Peillon : « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage... »

De la responsabilité de l’Etat

Mais la réforme du baccalauréat, voulue par Jean-Michel Blanquer, a rompu le progrès fragile qui prévalait depuis cinquante ans. En créant un domaine de spécialité « langue régionale » hyperspécialisé, en dévalorisant l’ancienne LV2 devenue LVB, en siphonnant avec la nouvelle LVC l’attractivité des anciennes LV3 et option, en créant une concurrence déloyale avec les langues anciennes, l’Etat a porté volontairement un coup terrible à toutes les langues pour lesquelles les populations concernées avaient péniblement accumulé quelques acquis dans la durée.

Le résultat se révèle à la mesure des choix opérés : fermeture des cours dans de nombreux lycées, perte massive d’inscriptions dans certaines académies, un domaine de spécialité en queue de peloton, un peu plus d’une centaine d’inscrits pour toute la France, ceci pour plus de 800 000 choix effectués par les lycéens inscrits en classe de première parmi tous ceux proposés...

On pourra, alors, s’interroger sur les motivations d’une telle radicalité. Il semblerait que la première relève de prétextes macro-économiques : la Cour des Comptes, l’OCDE parlent de dépenses inutiles dans le second degré. La chasse aux petites disciplines constituerait donc une mesure opportune pour réaliser des économies d’échelle. La deuxième relève d’un jacobinisme ombrageux et maladif : à l’heure de la mondialisation, il apparaît urgent de décréter l’obsolescence programmée des langues régionales en mettant fin à ce qui est perçu comme leur errance baroque dans la modernité. La troisième, sans doute la plus grave, témoigne du darwinisme social d’une partie de nos élites : par leur posture, par les décisions que prend le pouvoir dont elles sont l’émanation, elles ont délibérément fait passer pour «

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

naturelle » l’infériorité assignée à certaines langues par rapport à d’autres en les inscrivant dans une ontologie de la médiocrité.

Vers la disparition programmée des langues régionales

Or, tout un chacun doit savoir que la France ne respecte pas les textes internationaux, en particulier la convention de l’Unesco sur la protection du patrimoine immatériel, qu’elle a ratifiée par la loi n° 2006-791 du 5 juillet 2006. Elle ne respecte pas non plus la Convention relative aux Droits de l’Enfant, qu’elle a pourtant ratifiée, et qui impose d’enseigner aux enfants leurs langue et culture familiales. Elle ne tient aucun compte de l’Atlas des langues en danger dans le monde, publié par l’ONU en 2011.

L’opinion, totalement désinformée, demeure dans l’ignorance de tels faits. De la même façon, elle n’a aucune conscience qu’avec sa réforme, le ministre Blanquer foule aux pieds l’article 312-10 du Code de l’éducation ainsi que la politique de conventionnement entre Etat et Collectivités pratiquée depuis plus de vingt ans.

Tous les signaux, forts ou faibles, envoyés par ce gouvernement vont dans le même sens : la disparition programmée des langues régionales. Dernière mauvaise nouvelle en date : au Conseil d’administration de CANOPÉ – dont une des fonctions était l’édition pédagogique publique – le 18 décembre 2019, le représentant de la direction générale de l’enseignement scolaire (DGESCO) a annoncé la fin de l’édition papier des ouvrages et documents pédagogiques. Parmi ceux-ci, l’édition d’ouvrages en langues régionales qui existait depuis... 1976 (CANOPÉ était alors le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), avec ses différents centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) académiques).

Le « pacte girondin », initialement proposé dans la campagne du candidat Macron, s’est apparemment transformé en contrat léonin. On ne peut que réclamer pour toutes les langues régionales, en danger plus ou moins grand, évident et pressant, d’ouvrir toutes grandes les fenêtres de la diversité.

Dans une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi que stipulé dans l’article 1 de la Constitution l’indivisibilité ne suppose pas automatiquement l’uniformité. Ce même article ajoute : « Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens ». La loi ne doit établir ni distinction ni hiérarchie entre les citoyens qui pratiquent une langue régionale et leurs pairs monolingues, dont le français est la langue exclusive.

Premiers signataires :

Michel Adroher, maître de conférences langue et littérature médiévales, université Perpignan Via Domitia

Giovanni Agresti, professeur sciences du langage, université Bordeaux Montaigne

Laurent Alibert, professeur certifié qualifié MCF, occitan, université Paul Valéry-Montpellier 3

Yves Altmeyer, professeur agrégé d’allemand, université de Lorraine

Ur Apalategui, professeur études basques, université Pau et Pays de l’Adour

Marc Arabyan, professeur honoraire de linguistique, université de Limoges

Aurélia Arcocha-Sarcia, professeure émérite études basques, université Bordeaux Montaigne

Mathieu Avanzi, maître de conférences francophonie et variété des Français, UFR Langue française, Sorbonne université

Patrick Barthel, maître de conférences sciences de gestion, directeur conseil franco-allemand de Lorraine, université de Lorraine

Katy Bernard, maîtresse de conférences occitan, université Bordeaux Montaigne

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

Nicolas Berjoan, maître de conférences histoire contemporaine, université Perpignan
Martine Berthelot, professeure de catalan, université de Perpignan ;
Véronique Bertile, maîtresse de conférences en droit public, université de Bordeaux
Antoine Bertrand, docteur en littérature et civilisation françaises, Paris IV
Yann Bevant, maître de conférences études anglophones, UNC Nouméa
Philippe Beyer, professeur agrégé d’allemand, université de Lorraine
Marie Blaise, maître de conférences littératures comparées, université Paul-Valéry, Montpellier 3
Nelly Blanchard, professeure celtique, université de Bretagne Occidentale
Philippe Blanchet, professeur de sociolinguistique, université Rennes 2
Christian Bonet, maître de conférences honoraire, université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand
Pierre Boutan, maître de conférences honoraire, linguistique, faculté d’éducation, université Montpellier
Jacques Bres, professeur émérite sciences du langage, université Paul-Valéry-Montpellier 3
Gilda Caiti-Russo, professeure d’occitan, université Paul-Valéry – Montpellier 3 ;
Michel Candelier, professeur émérite de didactique des langues, Le Mans-Université ;
Elisabetta Carpitelli, professeure des universités dialectologie et géolinguistique romanes, université Grenoble Alpes ;
Sylvain Casagrande, maître de conférences langue et linguistique occitanes, université Nice
Jean-Yves Casanova, professeur d’occitan, université de Pau et des Pays de l’Adour ;
Jean Casenave, professeur de basque, université de Bordeaux-Montaigne ;
Jean-Pierre Cavallé, maître de conférences EHESS, Toulouse ;
Estelle Ceccarini, maîtresse de conférences études italiennes, Aix-Marseille Université
Vincent Challet, maître de conférences histoire médiévale, université Paul Valéry-Montpellier
Marie-Anne Chateaufreyaud, maîtresse de conférences INSPE université Bordeaux ;
Cédric Choplin, maître de conférences breton, université Rennes 2 ;
Marc Christoph, maître de conférences arts plastiques, INSPE de Lorraine ;
Stéphanie Clerc Conan, maîtresse de conférences sociodidactique des langues, université Rennes 2
Fabrice Corrons, maître de conférences catalan et espagnol, université Toulouse 2 Jean Jaurès
Jean-François Courouau, maître de conférences, université Toulouse-Jean Jaurès ;
James Costa, maître de conférences en sociolinguistique, université Paris 3 ;
Daniel Coste, professeur émérite sciences du langage et de didactique des langues, École Normale Supérieure Lyon
Mylène Danglades, maîtresse de conférences cultures et langues Régionales, université Guyane
Didier De Robillard, professeur université de Tours, ancien président du jury de CAPES de créole
Hélène Debax, professeure d’histoire médiévale, université Toulouse 2 Jean-Jaurès ;
Audrey Debibakas, maîtresse de conférences langues et cultures régionales, vice-présidente université de Guyane
Gwendal Denis, professeur de breton, université de Rennes 2
Emmanuel Desile, maître de conférences langue et littérature provençales, université Aix-Marseille
Alain Di Meglio, professeur cultures et langues régionales, Università di Corsica Pasquale Paoli

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

Michel Dispagne, professeur sciences du langage, université de Guyane ;
Ksenija Djordjevic-Léonard, maître de conférences, université Paul-Valéry Montpellier 3
Jean-Christophe Dourdet, maître de conférences langues régionales, Poitiers
Franck Ducros, professeur honoraire d’études italiennes, université Paul-Valéry Montpellier 3
Jean-Michel Eloy, professeur émérite en sciences du langage, université de Picardie
Pierre Escudé, professeur d’occitan, INSPÉ-université de Bordeaux
Marcel Faure, maître de conférences honoraire, langue et littérature du Moyen Âge, université Paul-Valéry, Montpellier 3
Véronique Fillo, maîtresse de conférences, langue kanak, université de la Nouvelle-Calédonie
Tony Fogacci, professeur études corses, università di Corsica Pasquale Paoli
Gilles Forlot, professeur en sciences du langage, INALCO, Paris ;
Vincent Fourniau, directeur d’études, histoire de l’Asie centrale, EHESS Paris
Jacques Fusina, professeur émérite des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli
Jean-Michel Ganteau, professeur de littérature britannique université Paul-Valéry – Montpellier
Philippe Gardy, directeur de recherche CNRS honoraire, études occitanes
Rémy Gasiglia, professeur des universités en langue et littérature d’oc, université Côte d’Azur
Médéric Gasquet-Cyrus, maître de conférences en sociolinguistique, université Aix-Marseille
Jean-Michel Géa, maître de conférences sciences du langage, università di Corsica Pasquale Paoli
Eugène Gherardi, professeur des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli, Corte, président de la 73e section (cultures et langues régionales) du Conseil National des universités
Joëlle Ginestet, maîtresse de conférences honoraire, université Toulouse Jean Jaurès ;
Jacques Gourc, maître de conférences langue et culture occitanes, université Toulouse-Jean Jaurès
Christian Haridas, maître de conférences langues et cultures régionales, Université Guyane ;
Patricia Heiniger-Casteret, maîtresse de conférences, occitan et anthropologie, université Pau et Pays de l’Adour
Erwan Hupel, maître de conférences, breton, université Rennes 2 ;
Philippe Jarnoux, professeur d’histoire moderne, Université de Bretagne occidentale, Brest ;
André Joly, professeur émérite des universités, gascon et béarnais, université Paris IV-Sorbonne & CAER (Centre Aixoïis d’Etudes Romanes) Université Aix-Marseille
Ingrid Lacheny, maître de conférences langues et littérature germaniques et scandinaves, Université de Lorraine, Nancy ;
Christian Lagarde, professeur émérite, études hispaniques, université Perpignan Via Domitia
Guy Latry, professeur des universités émérite, occitan, université Bordeaux-Montaigne
Mélanie Laupies, professeure certifiée occitan, Université Paul-Valéry, Montpellier
Hervé Le Bihan, professeur des universités de breton, Université Rennes 2
Daniel Le Bris, maître de conférences, dialectologie bretonne, Brest
Ronan Le Coadic, professeur des universités culture et langue bretonnes, Université Rennes 2
Erwan Le Pipec, maître de conférences de breton, Université de Brest
David Le Roux, maître de conférences en traduction, Université Rennes 2
Mylène Lebon-Eyquem, professeure de sciences du langage, créole, université de La Réunion
Jean-Léo Leonard, professeur sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3
Yan Lespoux, maître de conférences, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

Hervé Lieutard, professeur occitan, université Paul-Valéry – Montpellier 3

Carpanin Marimoutou, professeur des universités, études créoles, université de la Réunion ;

Philippe Martel, professeur des universités émérite, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3

Armand Maul, professeur des universités émérite, biostatistique, IUT de Metz, Université de Lorraine

Bruno Maurer, professeur ordinaire en didactique, université de Lausanne

Stella Medori, maîtresse de conférences sciences du langage, Università di Corsica Pasquale Paoli

Stefan Moal, maître de conférences, breton, Rennes 2

Robert Nicolai, professeur des universités émérite, sociolinguistique, Institut Universitaire de France et université de Nice

François Niubo, maître de conférences études hispaniques et latino-américaines université Aix-Marseille

Maitane Ostolaza-Porqueres, professeure histoire et civilisation de l’Espagne contemporaine, université de Nantes

Pascal Ottavi, professeur des universités, langue corse, Università di Corsica Pasquale Paoli, Corte

Rémy Pech, professeur émérite d’histoire université Toulouse Jean Jaurès

Joan Peytavi Deixona, professeur, universitat de Perpinyà et institut d’estudis catalans, Barcelone

Roland Pfefferkorn, professeur des universités émérite de sociologie, université Strasbourg

Gisèle Pierra, maîtresse de conférences sciences du langage, émérite, université Paul-Valéry Montpellier 3

Céline Piot, docteure en histoire, formatrice INSPÉ Bordeaux

Bénédicte Pivot, maîtresse de conférences sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3

Muriel Poli, maîtresse de conférences linguistique - études corses, università di Corsica Pasquale Paoli

Olivier Potier, maître de conférences, université de Lorraine, Nancy

Patrice Poujade, professeur histoire moderne, université de Perpignan

Lambert-Félix Prudent, professeur de sciences du langage, créole, université de Guadeloupe

Laurent Puren, maître de conférences, université de La Réunion

Sandrine Quenet, professeure agrégée d’allemand, INSPÉ de Lorraine

Jean-Claude Ranucci, maître de conférences honoraire en langues et cultures régionales, Université Côte d’Azur, Nice

Bettina Rheinert, professeure agrégée d’allemand, responsable du centre média-langues Metz, université de Lorraine

Serj Richard, directeur du département breton celtique de l’Université de Brest

Marielle Rispail, professeure émérite de sociolinguistique et didactique, université St Etienne

Jean Sagnes, professeur histoire contemporaine, ancien président Université de Perpignan Via Domitia

Sophie Sarrazin, professeure de linguistique hispanique, Université Paul Valéry-Montpellier 3

Marie Savelli, maîtresse de conférences honoraire linguistique française, Université Stendhal, Grenoble

Suzanne Schrank, enseignante d’allemand, Université de Lorraine, Nancy et Goethe Institut

Jean Sibille, chargé de recherche CNRS, université Toulouse - Jean Jaurès

7 avril 2020 – enseignement public des langues régionales – l’occitan et la réforme des lycées. Aux élus.

Gilles Siouffi, professeur français Sorbonne-Université, Paris

Nicolas Sorba, maître de conférences culture et langue corses, Università di Corsica Pasquale Paoli

Florence Soriano-Gafiuk, professeure des Universités en Mathématiques, directrice du collégium Interface de l’université de Lorraine

Hervé Terral, professeur des universités émérite de sociologie, Toulouse II

Ngoc-Anh Trân, maîtresse de conférences honoraire sciences du langage, université Nouvelle-Calédonie

Sylvie Triaire, maîtresse de conférences littérature française, université Paul-Valéry Montpellier 3

Eguzki Urteaga, professeur, études basques, université du Pays basque Vittoria

Florian Vernet, professeur honoraire en occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3

Marie-Jeanne Verny, professeure émérite occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3

Alain Viaut, directeur de recherche au CNRS, UMR 5478 Iker, Bordeaux

Charles Videgain, professeur émérite, études basques, université de Pau et des Pays de l’Adour

Sylvie Wharton, professeure des universités, sociolinguistique, Aix Marseille Université

Emmanuelle Wiss, professeure agrégée d’allemand, IUT de Metz